



## Probleme vente immobiliere

Par floenghien, le 15/01/2013 à 18:57

**bonjour**

J'ai signé un compromis de vente le 30 septembre 2012 pour une maison, nous devons signer l'acte chez le notaire le 30 janvier 2013, le propriétaire actuel n'habite plus dans la maison depuis un an, le soucis qu'il se pose, le vendeur n'a toujours pas retiré son véhicule dans la descente accédant au garage, il dit qu'il a perdu la carte grise et qu'il ne peut déplacer le véhicule (le vendeur habite aujourd'hui à l'étranger) quel recours ai je pour que celui-ci retire absolument son véhicule? (le notaire m'a parlé d'indemnité si la voiture était toujours sur place après la signature??, à combien cela s'élève-t-il?) de plus l'agence immobilière n'a transmis aucun papier au notaire à part le compromis de vente ils ont même pas dit au notaire que le vendeur avait déménagé, puis je demander des dommages à l'agence immobilière car j'ai dû faire tout leur travail ??, les divers papiers à fournir ...

En vous remerciant par avance